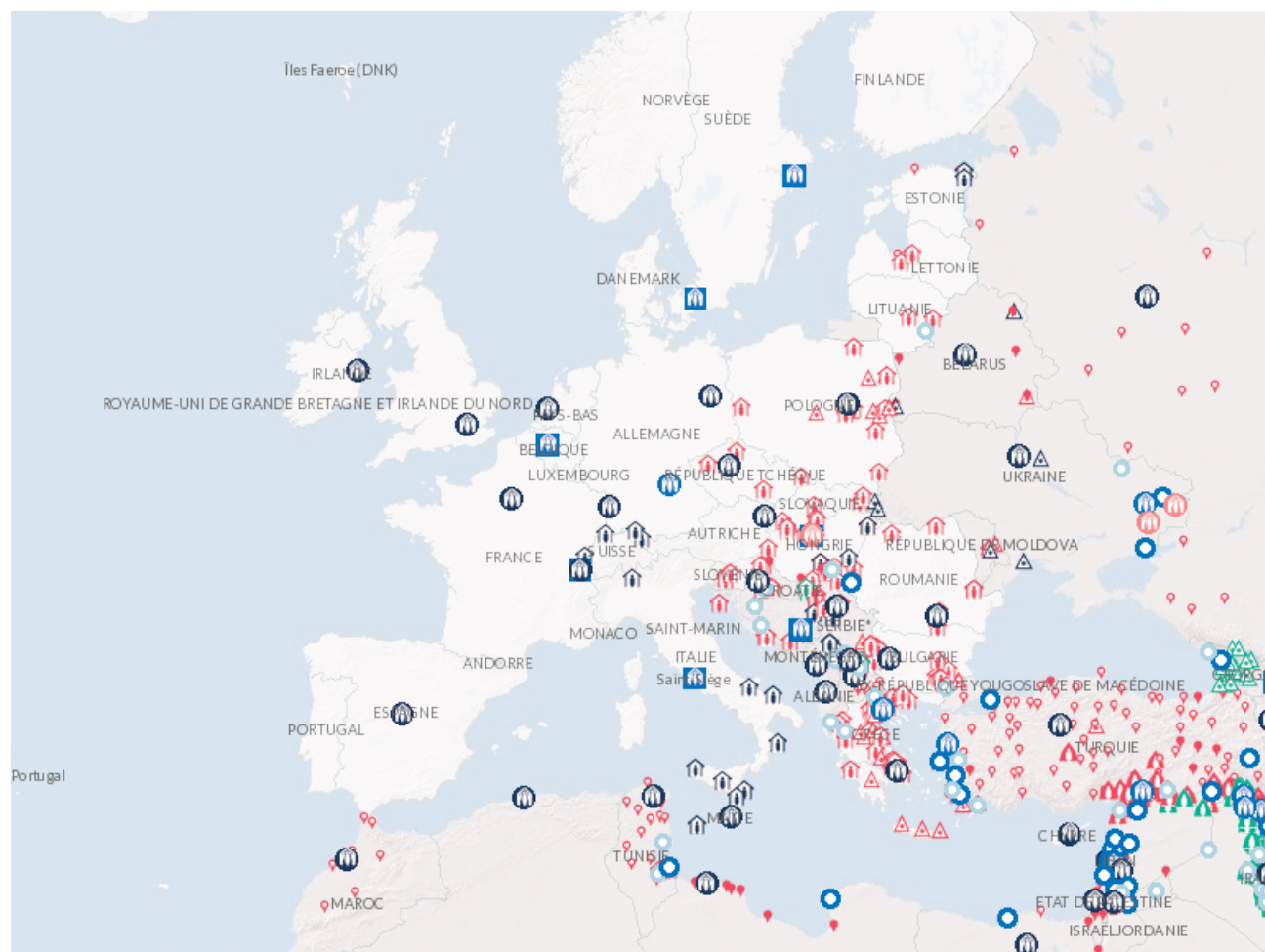
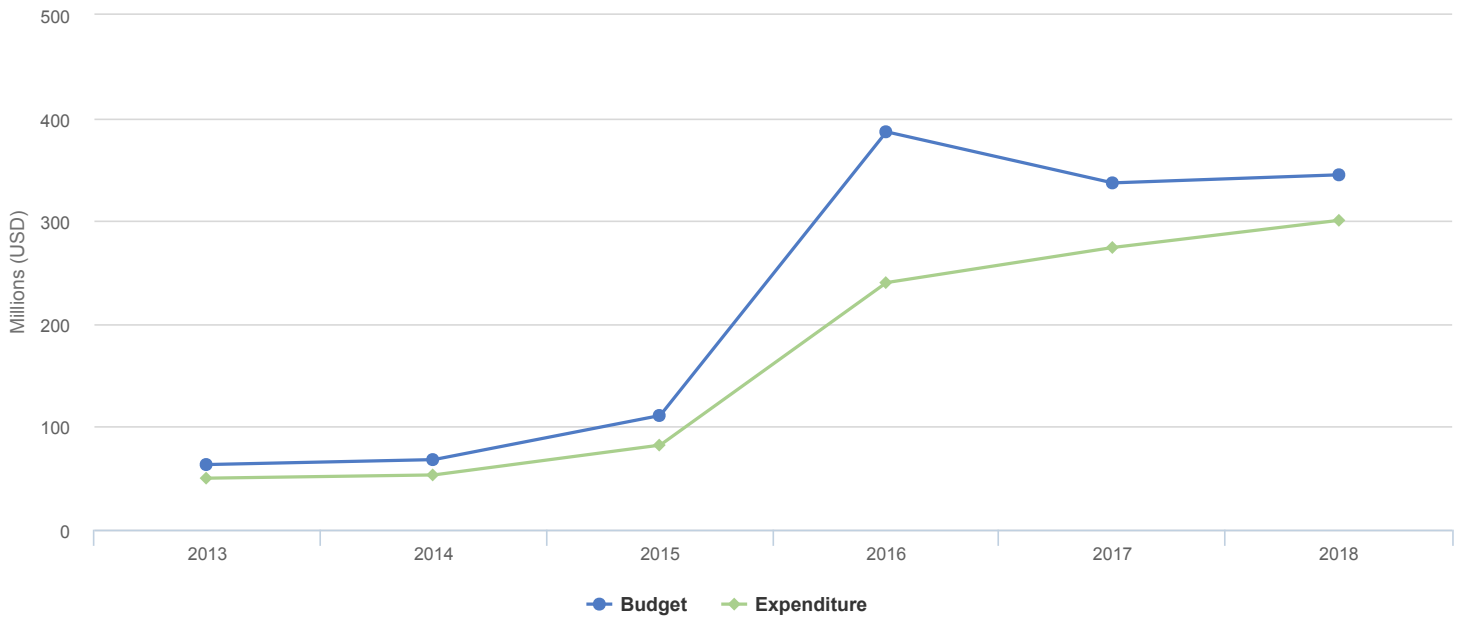


Subregion: Northern, Western, Central and Southern Europe

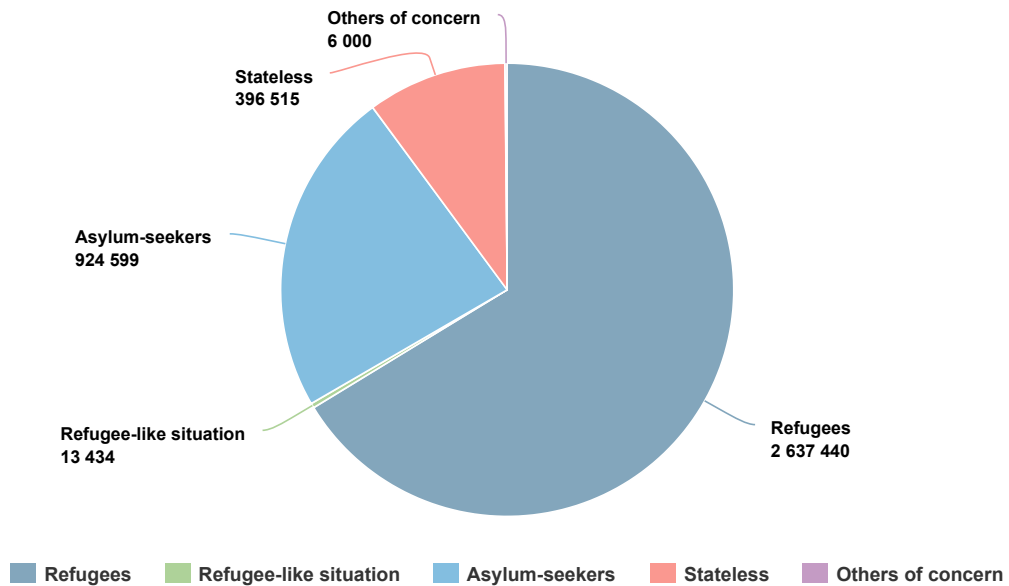
| Albanie | Allemagne | Andorre | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie | Chypre | Danemark | Espagne | Estonie | Finlande | France | Grèce | Saint-Siège | Hongrie | Irlande | Islande | Italie | Lettonie | Liechtenstein | Lituanie | Luxembourg | Malte | Monaco | Norvège | Pays-Bas | Pologne | Portugal | République tchèque | Roumanie | Royaume-Uni | Saint-Marin | Slovaquie | Slovénie | Suède | Suisse |



Budgets and Expenditure in Subregion Northern, Western, Central and Southern Europe



People of Concern - 2018



Réponse en 2018

En 2018, quelque 141 500 réfugiés et migrants sont arrivés en Europe en provenance d'Afrique du Nord et de Turquie. La plupart sont arrivés en Espagne (65 400), en Grèce (50 500) et en Italie (23 400). Globalement, le nombre d'arrivées en Europe a diminué de 24% par rapport à 2017, principalement en raison de la réduction des flux entre l'Afrique du Nord et l'Italie (- 80%) bien que dans le même temps, une forte augmentation des flux entre l'Afrique du Nord et l'Espagne (+ 130%) et entre la Turquie et la Grèce (+ 70%) ait été signalée.

Du fait des risques élevés associés à la traversée de la mer Méditerranée, on estime que près de 2 280 réfugiés et migrants ont perdu la vie en 2018. La plupart des décès ont eu lieu entre l'Afrique du Nord et l'Italie.

Pendant la période considérée, l'action du HCR a été principalement ciblée sur l'accès au territoire, les conditions d'accueil acceptables et la sauvegarde de l'espace d'asile. Le travail de protection s'est poursuivi, sous forme d'activités de surveillance destinées à collecter des données factuelles, de plaidoyer, d'assistance juridique et de contentieux stratégiques, de campagnes publiques d'information, et, dans la mesure du possible, d'interventions dans des cas individuels.

Les principales priorités concernaient la protection des mineurs isolés et l'appui aux autorités nationales pour l'identification des autres personnes ayant des besoins particuliers et la fourniture d'une aide adaptée à ces dernières. Le HCR a également continué à plaider pour le développement des programmes de réinstallation et la mise en place d'autres voies d'accès complémentaires pour les personnes relevant de sa compétence.

Opérations en 2018

En **Europe du Nord**, le nombre total de demandeurs d'asile a diminué de près de 20%, en raison de la persistance de contrôles aux frontières internes de l'UE, du renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union et de la coopération entre l'UE, la Libye, la Turquie et plusieurs pays africains.

Le déploiement de la stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples a abouti à un renforcement de la coopération et à la mise en place de nouveaux partenariats dans tous les domaines prioritaires. Le HCR a poursuivi son action visant à prévenir les restrictions et à promouvoir des procédures d'asile de meilleure qualité par des activités de formation et des recherches, des commentaires sur les lois et des interventions judiciaires. Les interventions ont porté, entre autres choses, sur le recours excessif aux « possibilités de fuite à l'intérieur du pays », sur la cessation, sur les taux de reconnaissance à l'issue d'évaluations de qualité et sur la communication d'informations sur les pays d'origine ; le HCR a également offert des conseils techniques et assuré des formations qui ont contribué à améliorer la détermination du statut de réfugié. Les problèmes d'accès au territoire ont été traités par des visites de surveillance, la formation des gardes-frontières, des actions en justice et des activités de plaidoyer. La qualité de l'assistance juridique et des actions en justice a été améliorée grâce à l'aide apportée aux réseaux de juristes et aux ONG afin de faciliter la surveillance des pratiques et l'identification des cas pouvant faire l'objet de contentieux stratégiques.

L'engagement de l'organisation sur les questions d'intégration a été centré sur la politique générale, ainsi que sur les propositions et les amendements législatifs. Les problèmes de ressources ont imposé une stricte sélection des priorités et limité les possibilités de renforcer les réseaux juridiques, d'offrir une assistance juridique de qualité et de mener des interventions judiciaires.

En **Europe de l'Ouest**, en dépit de la diminution persistante du nombre d'arrivées au sein de l'UE, les répercussions de la crise de 2015-2016 ont continué de se faire sentir au niveau politique : certains pays de l'Union ont continué à prendre des mesures restrictives, réduisant ainsi l'espace de protection, notamment au niveau de l'accès au territoire et du débarquement après les opérations de sauvetage en mer.

La stratégie de protection a été orientée sur les domaines prioritaires à l'échelle régionale : amélioration de l'accueil, renforcement de la prévention et de la réponse en matière de violences sexuelles et de genre, amélioration des procédures d'asile nationales, élargissement des voies d'accès légales, y compris l'accès au regroupement familial, intégration et élimination de l'apatridie. Des efforts de plaidoyer considérables ont été déployés pour soutenir l'adoption du régime d'asile européen commun (RAEC), ainsi que l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés.

Le montant limité des fonds disponibles ou l'arrivée tardive des fonds au cours de l'année ont entraîné des insuffisances dans divers domaines, tels que l'apatridie, les migrations mixtes, la surveillance aux frontières, le renforcement des capacités, la qualité des procédures d'asile, les campagnes d'information et la mobilisation des communautés.

En 2018, le sentiment d'hostilité à l'égard des étrangers est resté prédominant en **Europe centrale**, bien que le nombre de demandeurs d'asile ait continué de diminuer et que le marché du travail faisait face à une forte pénurie de main-d'œuvre. Plusieurs pays ont continué à rejeter obstinément les mécanismes de solidarité obligatoires, à savoir la relocalisation et la réinstallation, et fait campagne pour que l'on empêche les arrivées en Europe. Les restrictions au regroupement familial ont également eu un effet sur les mouvements secondaires en direction et à l'intérieur de l'Europe. En Bulgarie, en Croatie, en Hongrie, en Pologne et en République de Moldova, des obstacles physiques et juridiques ont été utilisés pour décourager les demandeurs d'asile, ce qui les a exposés à de graves risques de protection, comme l'exploitation par les passeurs, les refoulements illégaux et l'usage de la violence par la police des frontières. Dans ces conditions, les possibilités d'intégration sont demeurées limitées et trop insuffisantes pour produire de bons résultats.

Dans ce contexte, le HCR a rédigé et diffusé un certain nombre de documents d'orientation stratégique destinés à promouvoir ses objectifs régionaux, comme la stratégie de protection régionale, la stratégie d'engagement judiciaire régionale et une note sur la protection de l'enfance.

Le HCR a soutenu le plaidoyer au niveau national en collaborant avec les municipalités et le secteur privé, ce qui a aidé à promouvoir l'accès au territoire et aux procédures d'asile, ainsi que le respect des droits des demandeurs d'asile en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants. Parmi les réalisations positives, citons l'exemption de rétention administrative pour tous les mineurs isolés à compter de juin 2018 dans l'ensemble de l'Europe centrale et la publication de règles détaillées sur les alternatives à la détention.

En Bulgarie, en Hongrie, en Pologne et en Roumanie, des recours contentieux stratégiques ont complété les efforts déployés pour améliorer l'accès au territoire et réduire la mise en détention, avec néanmoins un impact variable sur les politiques gouvernementales.

Compte tenu de l'absence de soutien des États à l'intégration, en dépit de l'adoption de Plans d'action sur l'intégration des réfugiés (2015-2020 en Bulgarie et 2017-2019 en Croatie), le HCR a été directement impliqué dans la fourniture d'une aide financière ou en nature, en particulier en Bulgarie et en Croatie.

Le plaidoyer du HCR dans le domaine de l'apatridie a produit des résultats positifs dans la sous-région, grâce au renforcement des capacités, à des campagnes d'information et de sensibilisation, à des formations et à la fourniture d'une aide gratuite aux personnes dans le besoin.

Europe du Sud

L'environnement de protection a radicalement changé en **Italie**, où les réformes relatives à l'immigration et à la sécurité ont été accompagnées de politiques plus restrictives qui ont abaissé les normes de protection, comme par exemple la fermeture des ports. Dans ce contexte, le HCR a ajusté son plaidoyer opérationnel et renforcé son travail de proximité dans le domaine de la protection, son suivi et son exécution stratégique, en accordant une attention particulière à la programmation communautaire et à la collaboration avec les communautés de réfugiés. Grâce à un plaidoyer systématique, le HCR a incité des parlementaires à modifier quelques dispositions de la nouvelle loi et tiré parti de partenariats clés pour mettre au point une stratégie globale de mise en œuvre de ce texte. Dans le cadre de son suivi du projet pilote lancé en 2017, le HCR a consolidé son partenariat avec le Médiateur chargé des droits de l'enfant, en déployant des méthodologies de participation innovantes et en donnant de la visibilité, au niveau national, aux lacunes observées dans la protection des mineurs isolés.

À **Chypre**, l'année 2018 a été marquée par une forte augmentation du nombre des demandes d'asile, qui a mis à rude épreuve la capacité de réponse du pays et s'est traduite par un durcissement des politiques en matière de détention, d'accueil et de reconnaissance du statut de réfugié. Du fait de l'augmentation du nombre des demandes d'asile, plus de 10 940 personnes attendaient une décision en première et en deuxième instance. Les interventions publiques d'information du HCR, renforcées, ont produit des résultats positifs par rapport aux années précédentes.

Avec la reprise des arrivées maritimes en provenance de Libye en juin, les activités opérationnelles destinées à répondre aux besoins des nouveaux arrivants ont considérablement augmenté à **Malte** : le HCR a notamment accordé au Gouvernement un soutien relatif aux arrangements de transfert spécifiques (enregistrement et entretiens avant le départ), assuré des services d'interprétariat et mené des activités d'information et de conseil juridiques en collaboration avec des partenaires. L'organisation a également aidé le Gouvernement à promulguer une charte sur l'intégration locale afin de relier les conseils municipaux et donner des critères d'intégration spécifiques au niveau local.

L'Espagne est devenue le principal point d'entrée maritime et terrestre des réfugiés et des migrants qui se dirigent vers l'Europe, avec un afflux massif d'arrivants sur la côte andalouse, soit 65 400 personnes pour la seule année 2018. En conséquence, le HCR a encore renforcé sa présence de protection aux principaux points d'arrivée et intensifié ses efforts de plaidoyer sur la nécessité d'identifier les besoins de protection et les autres besoins immédiats en matière d'accueil, ce qui s'est traduit par une meilleure surveillance des principaux points d'entrée aux frontières, un renforcement intensif des capacités des gardes-frontières, la prévention du refoulement, un accès garanti aux procédures d'asile et la fourniture de conseils.

2018 Voluntary Contributions to Northern, Western, Central and Southern Europe | USD

Earmarking / Donor	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	All pillars	Total
Northern, Western, Central and Southern Europe overall				
European Union	910,711	0	0	910,711
Northern, Western, Central and Southern Europe overall subtotal	910,711	0	0	910,711
Belgium Regional Office				
Austria	0	0	378,517	378,517
European Union	26,522	0	0	26,522
France	652,047	0	0	652,047
Ireland	267,230	0	0	267,230
Luxembourg	0	0	10,753	10,753
Private donors in France	28,409	0	0	28,409
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	322,617	0	0	322,617
Belgium Regional Office subtotal	1,296,825	0	389,270	1,686,094
Germany				
Germany	22,222	0	663,569	685,791
Germany subtotal	22,222	0	663,569	685,791
Greece				
European Union	231,345,081	0	0	231,345,081
International Organization for Migration	99,767	0	0	99,767
Private donors in France	341,297	0	0	341,297
Private donors in Greece	23,148	0	0	23,148
Private donors in Switzerland	505,051	0	0	505,051
Switzerland	803,213	0	0	803,213
Greece subtotal	233,117,557	0	0	233,117,557
Hungary Regional Office				
Croatia	0	0	12,479	12,479
Czech Republic	0	0	38,100	38,100
European Union	1,008,108	0	0	1,008,108
Hungary	0	0	332,728	332,728
Poland	0	0	87,000	87,000
Romania	0	0	103,521	103,521

Earmarking / Donor	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	All pillars	Total
<i>Hungary Regional Office subtotal</i>	1,008,108	0	573,828	1,581,936
Italy Regional Office				
Italy	8,647,183	0	196,344	8,843,527
Private donors in France	227,531	0	0	227,531
Private donors in Italy	24,691	0	0	24,691
Spain	444,524	0	366,783	811,307
<i>Italy Regional Office subtotal</i>	9,343,929	0	563,127	9,907,056
Regional activities				
Austria	0	0	16,354	16,354
International Organization for Migration	24,948	0	0	24,948
<i>Regional activities subtotal</i>	24,948	0	16,354	41,302
Sweden Regional Office				
Russian Federation	0	200,000	0	200,000
<i>Sweden Regional Office subtotal</i>	0	200,000	0	200,000
Total	245,724,300	200,000	2,206,148	248,130,448

Note: